

Bureau,	Martin (Regina),
Calvert,	Martin (Wellington),
Carvell,	Michaud,
Cash,	Miller,
Chisholm	Molloy,
(Antigonish),	Murphy,
Chisholm (Inverness),	Oliver,
Clarke (Red-Deer),	Pardee,
Clarke (Essex),	Parent,
Congdon,	Pickup,
Connée,	Proulx,
Dugas,	Prowse,
Ecrément,	Pugsley,
Emmerson,	Rankin,
Ethier,	Reid (Ristigouche),
Fielding,	Richards,
Fisher,	Rivet,
Portier,	Ross,
Gauvreau,	Roy (Dorchester),
Gladu,	Roy (Montmagny),
Graham,	Rutan,
Guthrie,	Savoie,
Hunt,	Sealey,
Knowles,	Sinclair,
Lapointe,	Templeman,
Laurier (sir Wilfrid),	Todd,
Lavergne,	Turcotte (Nicolet),
Law,	Turcotte (Comté de
LeBlanc,	Québec),
Lemieux,	Turgeon,
McCrane,	Turriff,
McGiverin,	Warburton,
McIntyre (Perth),	White
McIntyre	(Victoria-Alta)—76.
(Strathcona),	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Armstrong,	Lancaster,
Arthurs,	Lennox,
Barker,	Lewis,
Barnard,	Macdonell,
Barr,	Maddin,
Borden (Halifax),	Magrath,
Bradbury,	Marshall,
Burrell,	Northrup,
Crosby,	Paquet,
Crocket,	Perley,
Crothers,	Sharpe (Lisgar),
Daniel,	Sharpe (Ontario),
Foster,	Smyth,
Goodeve,	Stanfield,
Haggart (Lanark),	Taylor (New-West-
Haggart (Winnipeg),	minster),
Henderson,	Wallace,
Herron,	Wilson (Lennox-et-
Jameson,	Addington),
Kidd,	Wright.—39.
Lake,	

M. CALVERT: Je me permettrai de faire observer que l'honorable député d'Oxford-sud (M. Nesbitt) n'a pas voté.

M. NESBITT: J'ai pairé avec l'honorable député de Grenville (M. Reid). Sans cela, j'aurais voté en faveur de la motion.

ADOPTION DU BILL CONCERNANT LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADA LIFE.

La Chambre passe à la suite de la discussion en comité général sur le bill (n° 56), déposé par M. Clarke, concernant la compagnie d'assurance sur la vie Canada Life.

Sur l'article 2 (définition des expressions du chapitre 71, des Statuts de 1879.)

M. HENDERSON: A plusieurs reprises, devant les comités et devant la Chambre, j'ai exprimé mon opinion sur ce bill, et c'est le sentiment de mon devoir envers mes commettants, envers ceux que je représente, qui me force à revenir à la charge, en la présente occasion.

On se rappelle qu'il y a quelques jours j'ai demandé que ce bill fût renvoyé devant le comité des ordres permanents, pour qu'il fit rapport à la Chambre sur la question de savoir si les avis qui ont été publiés sont suffisants ou insuffisants. J'agissais ainsi parce que j'étais convaincu que malgré qu'on ait donné une grande publicité à ces avis, ils n'étaient pas conformes à nos règlements, vu que cette loi devra avoir un effet rétroactif et que l'avis donné aux intéressés de venir surveiller leurs intérêts, ne dit pas un mot de cette rétroactivité.

Je signale ce fait, parce qu'il démontre que, sciemment ou inconsciemment, ceux qui étaient chargés de ce bill n'ont pas fait savoir au public, que les porteurs de polices seraient dépouillés de leurs droits par ce bill, non seulement quand à l'avenir, mais aussi quant au passé, depuis trente ans.

Il n'y a aucun doute que le mot "sont", dans l'avis, n'a pas la même signification que les mots "étaient et sont" qui se trouvent dans le bill. Le mot "sont" ne se rapporte pas qu'aux polices actuellement en vigueur. J'ignore pourquoi l'avis a été rédigé de cette manière, mais j'ai trouvé que c'est une raison suffisante pour que le bill soit renvoyé devant le comité, pour que celui-ci fasse un nouveau rapport à la Chambre.

L'honorable député de Simcoe-sud (M. Lennox) a aussi demandé que le bill fût renvoyé devant le comité des banques et du commerce afin que les assurés dont les intérêts sont si profondément affectés par le bill aient l'occasion d'être entendus sur une question si grosse de conséquences pour eux et leurs ayants droit.

Je ne veux pas médire de la Chambre, mais je trouve regrettable qu'elle n'ait pas ordonné le renvoi du bill devant le comité, vu que des dépenses considérables avaient été faites pour que les assurés, qu'on dit être au nombre de 35,000 ou 40,000, fussent avertis d'avoir à se présenter devant le comité et à faire valoir les raisons pour lesquelles ils sont opposés à ce bill.

Ce projet de loi a déjà été discuté. Il y a quelques semaines, au cours d'un important débat, le ministre de la Justice s'est prononcé ouvertement et nous a dit ce qu'il en pensait. A mon point de vue toute la question se résume à savoir si une erreur a été commise en 1879. On nous demande aujourd'hui de déclarer que ce que dit la